





# SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS DOUCES

**DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES** 



Un outil de planification d'aménagements cyclables pour les collectivités du Pays pour un développement de la pratique du vélo au quotidien.







# ÉLABORATION DE L'ÉTUDE

# **DÉROULEMENT**

Une démarche décomposée en 3 phases techniques et 1 phase transversale de concertation et de co-construction :

### DÉMARRAGE

novembre 2019





Validée en février 2020

#### **Diagnostic**

- Analyses des travaux et études existantes
- Des entretiens auprès des partenaires
- Des guestionnaires auprès des communes pour intégrer les avis et attentes des élus
- Des relevés de terrains...



#### PHASE 2

Validée en décembre 2020

Proposition d'un plan d'action global de déploiement d'infrastructures et services associés

- Ateliers de coconstruction du maillage et des services
- Arbitrages et définition des services complémentaires pour accompagner la pratique

\*SDMD : Schéma Directeur des Mobilités Douces

### PHASE 3

Validée en mai 2021

#### **Programmation et** finalisation du SDMD\*

- Proposition de type d'aménagements à réaliser sur chaque liaison
- Chiffrage des aménagements et des services
- Concertation et priorisation dans chacune des Communautés de Communes
- Finalisation du schéma

# **DES INFRASTRUCTURES**

**ATELIERS** de concertation



**654** km de réseaux

106 itinéraires 1 226 tronçons

Au final, après la phase de diagnostic de terrain et celle de concertation (14 ateliers répartis dans les 6 communautés de communes) le SDMD\* c'est :

- un maillage de 654 km découpé en 106 itinéraires hiérarchisés et 1 226 tronçons de voiries référencées dont 32% en site propre,
- · la mise à disposition gratuite d'un outil Cartographique Dynamique à toutes les communes et communautés de communes du Pays détaillant chacun des tronçons retenus.
- la création d'un comité technique de suivi du déploiement du schéma directeur.

# DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le volet « infrastructures » ne peut suffire à développer une politique cyclable globale et cohérente à l'échelle d'un territoire. Il est impératif mettre en place des services complémentaires pour réussir à augmenter la pratique.





#### N°1 - DÉPLOYER

**le stationnement vélos** (arceaux, abris et garages sécurisés...)



En synthèse des ateliers

# QUATRE ACTIONS PRIORITAIRES

ont fait la quasi unanimité pour développer le vélo au quotidien



#### N°2 - CRÉER

des outils et éléments d'information cyclable (cartes et plans des itinéraires, téléchargements, site internet...)



### N°3 - METTRE EN PLACE

des ateliers d'éco-mobilté scolaire et des vélobus (sécurité, parcours vélo-école, apprentissage vélo...)





#### N°4 - ACCOMPAGNER

**la structuration d'une association locale d'usagers du vélo** et créer un garage associatif vélo (atelier de réparation solidaire, garage itinérant...)



ont été définies pour accompagner le développement de la pratique du vélo :





# N°5 - DÉVELOPPER

**un réseau de points relais techniques** (stations de gonflage, totems outils de réparation, bornes de recharge pour vélo à assistance électrique...)

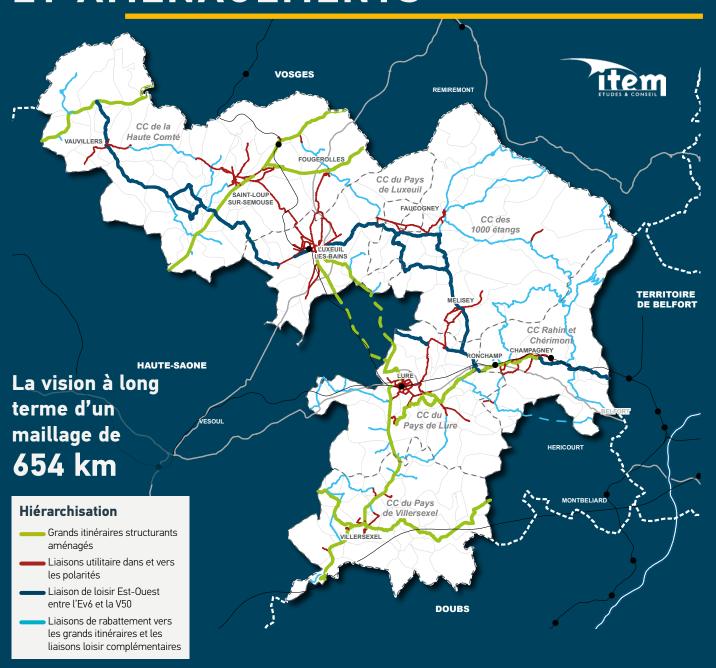




### N°6 - PROMOUVOIR

**le label Accueil Vélo** : référentiel de qualité (identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, attractivité touristique...)

# PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES ET AMÉNAGEMENTS



**37** %

15 %

## Une hiérarchisation en 4 NIVEAUX

Répartition du maillage selon sa vocation sur le Pays des Vosges Saônoises.

### 239 km

pour les liaisons de rabattement vers les grands itinéraires et les liaisons complémentaires

### 99 km

pour la liaison de loisir Est-Ouest entre l'Ev6 et la V50

# 144 km

22 %

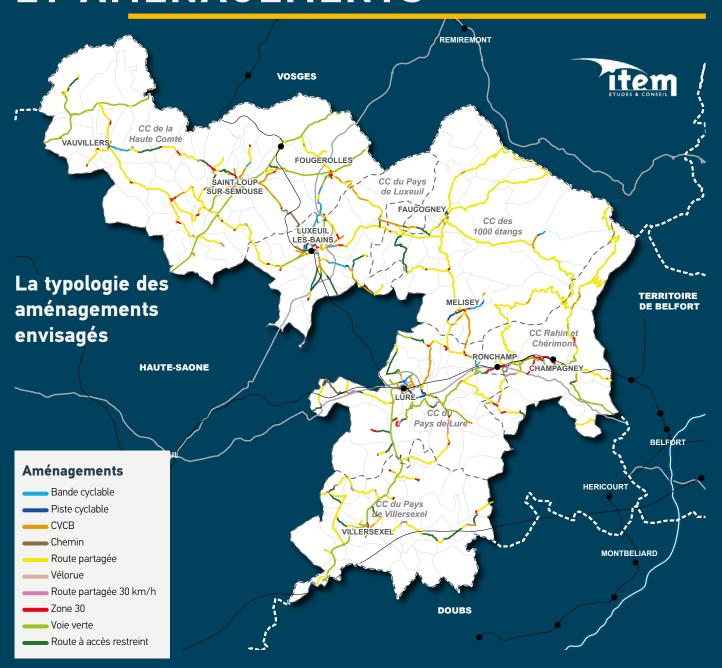
26 %

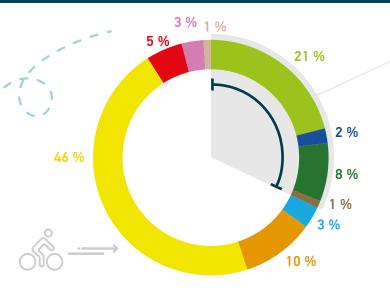
pour les grands itinéraires structurants aménagés (voies vertes)

### 172 km

pour le maillage utilitaire dans et vers les polarités

# PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES ET AMÉNAGEMENTS





## 32 % EN SITE PROPRE

Une infrastructure en site propre est une infrastructure réservée à un usage dédié et non partagée.

Concernant cette étude ce sont principalement des voies réservées aux cyclistes implantées hors route ou dans une emprise routière.

# PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE DYNAMIQUE

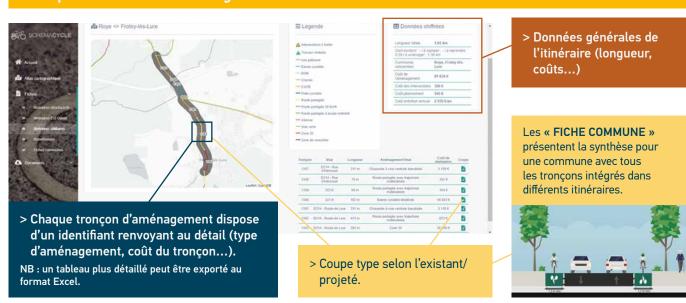
Mise à disposition aux collectivités d'un outil de visualisation et de suivi du schéma directeur :

Bien plus qu'une simple carte d'itinéraires, c'est un schéma opérationnel directement applicable par les élus via un outil de programmation (hiérarchisation des itinéraires, choix des aménagements) et d'aide à la décision (programmation, coûts...) avec une visée à moyen et long terme.



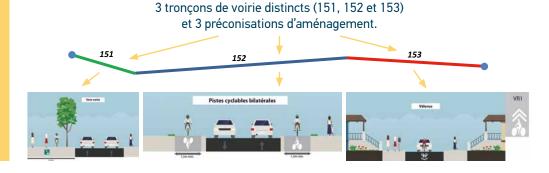
> L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE Des cartes dynamiques à différentes échelles.

L'outil cartographique intégre les cartes du schéma, des fiches détaillent chaque itinéraire et les préconisations d'aménagement.



Exemple: Itinéraire S15

A chaque préconisation d'aménagement est associée une coupe de voirie « type » en lien avec la typologie du profil rencontré sur le tronçon dans sa configuration actuelle.





# PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE DYNAMIQUE

Rappel des différents types d'aménagements

#### LA VOIE VERTE

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. La voie verte n'est réglementairement ni une véloroute, ni une piétonne, ni une piste cyclable, ni un trottoir.



#### LA BANDE CYCLABLE

Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies.



#### LA PISTE CYCLABLE

Chaussée, ou une portion de voirie, réservée exclusivement à la circulation des cycles et physiquement séparée de la circulation motorisée.

#### LA LIMITATION À 30 KM/H

Section de rue où la vitesse est limitée à 30 km/h, généralement à double sens pour les cyclistes.



#### LA ZONE 30

Ensemble de rues limitées à 30 km/h, qui constitue une zone affectée à la circulation de tous les usagers.



#### LA VÉLORUE

Priorité relative donnée aux cyclistes sur le trafic motorisé. Le cycliste se positionne au milieu de la voie et la voiture reste derrière le cycliste. La position du cycliste est matérialisée au milieu de la chaussée à l'aide d'un marquage spécifique.



#### LA ROUTE PARTAGÉE

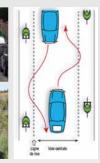
Route à faible trafic où cohabitent cyclistes et automobiles. Pour renforcer la sécurité du cycliste ou matérialiser une continuité, une signalisation horizontale rappelle la présence de cyclistes.



#### LA CHAUSSÉE À VOIE **CENTRALE BANALISÉE**

Chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.







La démarche du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)

Dans le cadre du déploiement de son Plan Climat Energie Territorial, le PETR du Pays des Vosges Saônoises, lauréat de l'appel à Projets « Vélo et territoire » de l'ADEME a élaboré son Schéma Directeur des Mobilités Douces à l'échelle de l'ensemble de son territoire

constitué de 145 communes regroupées sur 6 communautés de communes (CC de la Haute Comté / CC du Pays de Luxeuil /CC des Mille Etangs / CC du Pays de Lure /CC Rahin et Chérimont / CC du Pays de Villersexel).

Ce schéma a été élaboré avec le bureau d'études ITEM (Besançon, 25), un travail concerté et co-construit avec les élus, les techniciens, les partenaires et acteurs de la société civile.

La finalité de cette étude est le **développement de la pratique du vélo** au quotidien à travers la réalisation d'un maillage structurant d'itinéraires sûrs et continus, connecté aux intercommunalités et départements voisins.

Une **démarche globale** de planification pour promouvoir les modes actifs comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

#### Les objectifs et principes de ce schéma directeur sont les suivants :

- Il vise prioritairement les **déplacements du quotidien**, c'est-à-dire la pratique utilitaire (actifs, scolaires et autres déplacements utilitaires) sans oublier la pratique de loisir et touristique.
- Il propose des **réseaux maillés et hiérarchisés de liaisons adaptées** : en fonction des espaces desservis, du potentiel d'usagers attendus en s'appuyant sur les aménagements existants et projetés ; avec une construction étroitement liée aux autres modes de déplacements.
- Il identifie et définit aux côtés du volet « aménagements » des **actions concrètes** en matière de services complémentaires (stationnement, services vélos, formation...) afin de favoriser la pratique cyclable.

Par cette étude les collectivités pourront prétendre aux aides des différents financeurs et appels à projets.



















planclimat@pays-vosges-saonoises.fr

Crédits photos: ITEM, Pays des Vosges Saônoises, Freepik Conception: MY FILIGRANE - 06 32 41 59 53 - 811 018 464 Une étude réalisée par :



et financée par :









avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) L'Europe investit dans les zones rurales.